

<b>FAQ 006</b>	<b>Norme:</b> EN81-1/2+A3	du	01.09.2011
	<b>Version:</b> 2009	Etat	01.07.2012

## Interrupteurs principaux pour ascenseurs selon RS 819.13

### *Introduction:*

Les ascenseurs de personnes et de charges nouvellement mis en circulation disposent de plus en plus souvent d'interrupteurs principaux qui nécessitent une pièce détachée supplémentaire pour leur verrouillage au moyen d'un cadenas. Les exigences propres aux interrupteurs principaux sont définies dans les normes EN 81-1+A3 et EN 81-2+A3. Mais la formulation «les interrupteurs principaux doivent pouvoir être verrouillés en position déclenchée à l'aide d'un cadenas ou système équivalent» de l'article 13.4.2 des EN 81-1+A3 et EN 81-2+A3 laisse une grande liberté pour l'exécution de ces dispositifs de sécurité.

### *Prescriptions existantes*

#### **Ordonnance ascenseurs (RS 819.13)**

Selon l'art. 4, al. 1, let. a) de l'ordonnance sur la sécurité des ascenseurs (RS 819.13), les ascenseurs ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences essentielles de sécurité et de santé énumérées à l'annexe 1 et qu'ils ne risquent pas de compromettre la sécurité et la santé des personnes et, le cas échéant, la sécurité des biens, lorsqu'ils sont installés et entretenus convenablement et utilisés conformément à leur destination.

Selon l'art. 5, al. 1, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) désigne les normes techniques propres à concrétiser les exigences essentielles de sécurité et de santé

#### **EN 81-1/2 + A3:2009**

##### Art. 13.4.1

Chaque ascenseur doit comporter un interrupteur principal capable de couper, sur tous les conducteurs actifs, l'alimentation de l'ascenseur. Cet interrupteur doit être prévu pour l'intensité la plus élevée admissible dans les conditions normales d'emploi de l'ascenseur.

##### Art. 13.4.2

Les interrupteurs principaux tels que définis en 13.4.1 doivent être à position stable d'enclenchement et de déclenchement, et doivent pouvoir être verrouillés en position déclenchée à l'aide d'un cadenas ou système équivalent pour prévenir toute manipulation involontaire.

#### Art. 15.4.2

Des inscriptions doivent permettre d'identifier aisément l'(les) interrupteur(s) principal(aux) et l'(les) interrupteur(s) d'éclairage.

Lorsque après le déclenchement d'un interrupteur principal, des pièces restent sous tension (interconnexions entre ascenseurs, éclairage, etc.), une inscription doit le signaler.

EN 81-1+A3, Art. 0.3.19 et EN 81-2+A3, Art. 0.3.21

Le système de fixation des protections, utilisé spécifiquement pour fournir une protection contre les phénomènes dangereux d'origine mécanique, électrique ou autre, au moyen d'une barrière physique, qui doit être retirée pour les opérations régulières d'entretien et de contrôle, reste lié à la protection ou à l'équipement lorsque la protection est retirée.

#### ***Application de cette exigence:***

Les interrupteurs principaux qui ne sont verrouillables qu'au moyen d'une pièce détachée supplémentaire, démontrent en comparaison avec les interrupteurs principaux pouvant être directement verrouillés un risque résiduel supérieur. Pour rester dans un contexte défendable, les interrupteurs principaux qui ne se laissent verrouiller qu'au moyen de pièces détachées supplémentaires, doivent satisfaire aux exigences minimales suivantes:

1. Les interrupteurs principaux doivent être à position stable d'enclenchement et de déclenchement, et doivent pouvoir être verrouillés en position déclenchée à l'aide d'un cadenas ou système équivalent.
2. Les interrupteurs doivent en position déclenchée interrompre en même temps toutes les phases.
3. Les pièces détachées supplémentaires nécessaires au blocage et verrouillage doivent être reliées aux interrupteurs de manière à ce qu'elles ne puissent être perdues.
4. A proximité immédiate des interrupteurs principaux, des instructions détaillées sur l'utilisation de ces pièces détachées doivent être apposées.
5. Les interrupteurs principaux doivent disposer d'un marquage lisible distinctement dans l'une des 4 langues officielles de la confédération (dépendant du lieu d'installation de l'ascenseur).